

CH HOLDING

Société à Responsabilité Limitée au capital de 9.476.909 Euros

Siège social : rue de Fléteau – 37110 CHATEAU-RENAULT

R.C.S. TOURS 531 041 382

**DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE
L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin à l'issue des décisions ordinaires du même jour,

Madame Catherine HELAINE, demeurant 13 rue Victor Hugo, 37380 REUGNY,

Agissant en qualité d'Associée unique de la société **CH HOLDING**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 9 476 909 Euros, divisé en 9 476 909 parts de 1 Euro de valeur nominale chacune (la « **Société** »),

Ayant à sa disposition :

- le rapport de la Gérance,
- le texte du projet des décisions soumis à l'Associée unique.

Reconnaît avoir eu connaissance, préalablement aux présentes, et dans les délais requis, des éléments susvisés, lesquels ont été tenus à sa disposition au lieu du siège social.

Le cabinet DELOITTE ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Cela exposé, l'Associée unique a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de la Gérance.
2. Décision à prendre en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce.
3. Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités de publicité légale.



PREMIERE DECISION

L'Associée unique,

Délibérant par application de l'article L 223-42 du Code de Commerce,

Et constatant que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social,

Décide sur la proposition de la Gérance, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, se réservant de prendre, le cas échéant dans le délai imparti, les mesures propres à régulariser la situation.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique,

Confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale se rapportant à la décision ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique et qui sera reporté sur le Registre des décisions.

Mme Catherine HELAINE

